



<b>Type d'aide</b>	<b>Aide au fonctionnement</b>
<b>Enjeux</b>	<p>Si le département des Yvelines bénéficie d'un nombre significatif d'associations et d'équipements culturels, leur répartition reste inégale. Le Conseil départemental souhaite, pour y remédier, saisir les opportunités qu'offrent les déplacements et les flux d'activités observés sur le territoire. Cette approche intègre deux dimensions : une offre culturelle itinérante, configurée comme un parcours sur les lieux de vie des habitants, et une offre culturelle construite autour de l'itinérance des publics.</p> <p>Cette aide a pour objectif de soutenir des pratiques nomades qui renouvellent la relation des Yvelinois à leur territoire et contribuent à sa dynamique.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Enrichir et rééquilibrer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire yvelinois pour assurer à chacun un égal accès à la culture ;</li><li>• Travailler sur le désenclavement en aidant au développement de projets rapprochant l'offre culturelle des bassins de vie des habitants ;</li><li>• Favoriser la coopération, la mixité des acteurs et créer une dynamique territoriale ;</li><li>• Permettre l'émergence de réseaux d'acteurs, susceptibles de se développer au-delà des projets soutenus.</li></ul>
<b>Bénéficiaires</b>	Communes, E.P.C.I., associations loi de 1901, entreprises privées.
<b>Principes</b>	<p>Cet appel à projets concerne toute initiative d'ordre culturel basée sur le principe d'une « itinérance », à même de dévoiler le potentiel d'un territoire ou d'impliquer des publics sur des espaces distants. L'offre peut être inédite ou s'appuyer sur une infrastructure existante. Il s'agit d'assurer une présence culturelle là où elle fait défaut mais, plus encore, de créer, pour qui en profite, l'envie de renouveler l'expérience. Éphémère par nature, le projet créera des liens susceptibles de le permettre.</p> <p><b>NB :</b> aucune aide culturelle départementale n'est cumulable.</p>
<b>Critères d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'intéresser en priorité aux territoires ruraux ou éloignés des structures culturelles, aux zones urbaines défavorisées et sous dotées et, mieux, créer des passerelles entre espaces rural, semi-urbain et/ou urbain ;</li><li>• Contribuer à l'attractivité du territoire en associant au projet des acteurs locaux ;</li><li>• Favoriser la mixité et l'ouverture à l'autre ;</li><li>• Afficher une ambition en termes de créativité et de renouvellement de l'offre sur les Yvelines.</li></ul>
<b>Montant de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>taux maximum : 30 % du coût du projet ;</b></li><li>• <b>plafond : 30 000 € ; plancher : 1 500 €.</b></li></ul> <p><b>Restriction :</b> montant de l'aide soumis aux règles de cofinancement du Code général des collectivités territoriales ; instruction des demandes dans la limite des crédits disponibles ouverts à ce titre au budget départemental.</p>

## COMMENT DEPOSER UN PROJET

Ouvrir un compte utilisateur sur le portail des subventions du Conseil départemental à l'adresse suivante : <https://partenaires.yvelines.fr/extranet>

Compléter le formulaire

Y joindre les pièces à fournir

Valider le dépôt en ligne du projet avant le 31 janvier 2018, minuit

## PROCESSUS DE SELECTION

Une commission de sélection composée de 6 membres permanents (vice-président délégué à l'environnement, la culture et le tourisme ; conseiller départemental, président de la Commission enseignement, culture, jeunesse et sport ; directeur général adjoint Jeunesse et Qualité de Vie ; directeur de la Culture, des Patrimoines et des Archives ; responsable du Pôle Développement culturel ; représentants de chaque territoire d'action départementale) se réunit pour noter les projets et permettre leur classement. Sur proposition de cette commission, l'assemblée départementale décide des projets soutenus et vote l'attribution des aides.

## PLANNING

Date limite d'envoi de la demande : 31 janvier 2018

Réunion de la Commission de sélection : mars 2018

Commission permanente du Conseil départemental : mai / juin 2018

Signature d'une convention : juin / juillet 2018

Versement de l'aide : juin / juillet 2018

Transmission des indicateurs d'évaluation : mois suivant la fin du projet

## CONTACT

Nathalie Barbier : [nbarbier@yvelines.fr](mailto:nbarbier@yvelines.fr), 01 39 07 79 06.

Sylvie Gras : [sgras@yvelines.fr](mailto:sgras@yvelines.fr), 01 39 07 76 57.